



POLITIQUE ESG

Fonds Article 9 et
Article 8
règlement SFDR

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier.com

Préambule

Chez Montpensier Finance, nous avons la conviction que **les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont des leviers de performance durable pour les entreprises**. Notre rôle d'investisseur est de privilégier les entreprises qui ont fait le choix d'impacter positivement le monde dans lequel nous vivons, tout en créant de la valeur.

Une composante ESG est intégrée à l'ensemble des méthodes de gestion des fonds gérés en valeurs en direct par Montpensier Finance. En outre, **notre méthode propriétaire d'analyse ISR se situe au cœur du processus d'investissement de nos principaux fonds actions**. Celle-ci repose sur des listes d'exclusions élargies et des outils propriétaires, à l'image de notre méthode « Montpensier Impact Assessment ». Cette méthode d'analyse de l'impact nous permet d'**analyser l'impact des entreprises dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU**.

Les investisseurs ont un rôle déterminant à jouer pour résoudre les enjeux du réchauffement climatique et contribuer au développement d'une économie plus sociale et durable.

Montpensier Finance a défini 3 niveaux d'application des éléments de sa politique ESG, en fonction des périmètres suivants :

- ✓ Des éléments qui s'appliquent à l'ensemble des OPC gérés ;
- ✓ Des éléments qui s'appliquent aux OPC labellisés ;
- ✓ Des éléments spécifiques qui s'appliquent à certains OPC en fonction de leur politique de gestion et le cas échéant du label qu'ils ont obtenu.

1. Contexte

Les considérations environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise sont des facteurs de performances durables.

➤ ENVIRONNEMENT

L'environnement constitue le principal enjeu du 21^{ème} siècle. Nous nous attachons à l'impact environnemental des entreprises, à leur capacité à proposer des solutions aux questions de préservation et de durabilité de leur environnement, et à se protéger des risques qui y sont liés. Les questions d'émissions de carbone, de pollution, de traitement des déchets et d'exploitation durable des ressources, ... sont les enjeux environnementaux des entreprises d'aujourd'hui et de demain.

➤ SOCIAL

Nous sommes attachés à la responsabilité sociale des entreprises, à leur impact en interne mais aussi concernant l'ensemble de leurs prestataires. Nous pensons que le capital humain et le capital relationnel d'une entreprise sont des données importantes. L'emploi, la sécurité, la santé, font partie des enjeux de la responsabilité sociale des entreprises.

➤ GOUVERNANCE

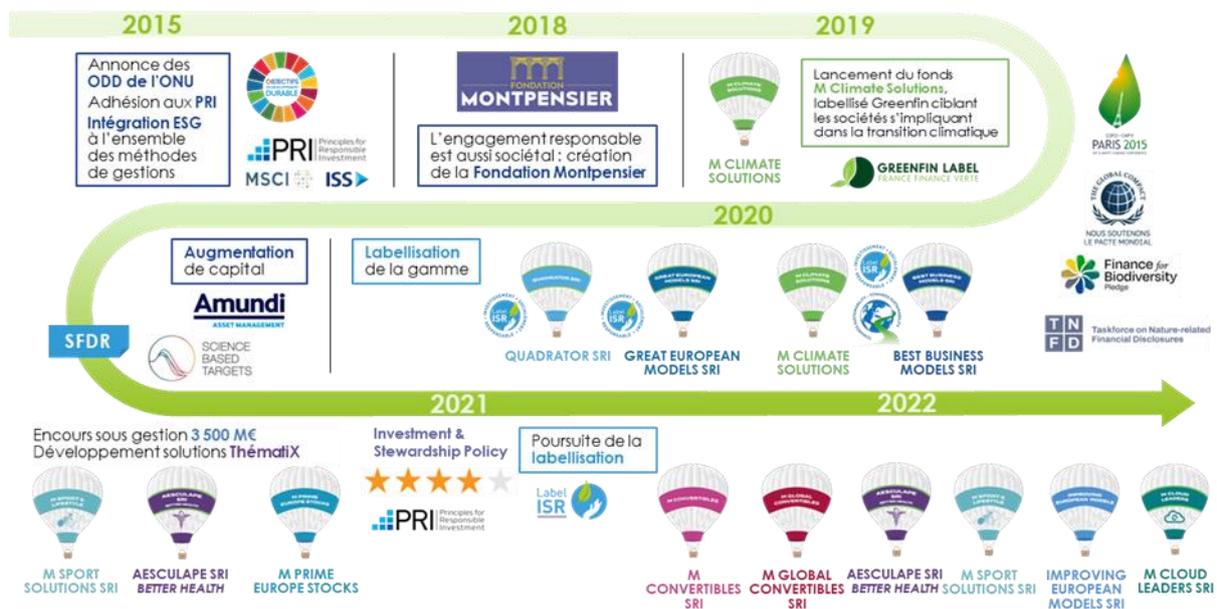
Les questions de management, des organes de contrôle, du rôle des actionnaires, font partie des enjeux de bonne gouvernance, de même que les questions de contrôle des risques, de communication financière, de transparence, etc. La lutte contre la corruption, sous toutes ses formes est aussi un des enjeux de bonne gouvernance d'entreprise.

1.1. PRI des Nations unies

Montpensier Finance a adhéré aux PRI le 10 mars 2015, et s'engage, ainsi, à soutenir et appliquer les 6 Principes pour l'investissement responsable :

1. Prendre en compte les questions ESG dans le processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaire.
3. Demander aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Favoriser l'acceptation et l'application des principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Rendre compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

A ce titre, plusieurs mesures ont été mises en place par Montpensier Finance, afin d'adapter ses processus de gestion, et de mettre en œuvre des process et une organisation ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable.



1.2. Pacte Mondial des Nations unies

Afin de compléter sa démarche en tant qu'investisseur, Montpensier Finance, a également adhéré au Pacte Mondial (Global Compact) des Nations unies, le 12 janvier 2015, marquant ainsi la volonté d'intégrer ces principes aux valeurs qui orientent la stratégie de la société et ses pratiques opérationnelles.

Le Global Compact est un mouvement d'entreprises engagées en faveur du développement durable, sous l'égide de l'ONU. Il propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de dix principes relatifs au respect des Droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Lancé par Kofi Annan, le Secrétaire Général des Nations unies, en juillet 2000, le Global Compact est un cadre d'engagement volontaire par lequel des entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales, sont invitées à respecter ces dix principes universellement acceptés. Les adhérents doivent attester chaque année de leur mise en œuvre effective de ces principes dans une « communication de progrès ».

Ainsi, dans le cadre de sa démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), Montpensier Finance s'engage à soutenir et appliquer ces principes fondamentaux, dans les domaines des Droits de l'Homme, des normes internationales de travail, de la protection de l'environnement, et de lutte contre la corruption. Il s'agit d'une composante importante de notre sélection de valeurs.

En effet, lors de l'analyse extra-financière des sociétés de l'univers d'investissement, nous vérifions notamment que ces dernières adhèrent au Pacte Mondial des Nations unies et respectent les principes inhérents.

En outre, Montpensier Finance soutient également plusieurs initiatives en faveur du Climat et de la biodiversité.

➤ Initiatives en faveur du climat

En tant qu'investisseur responsable, Montpensier Finance s'engage en faveur du Climat, notamment à travers sa contribution à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément aux efforts déployés au niveau mondial pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Montpensier Finance travaille sur la mise en place d'une stratégie à plusieurs niveaux visant à s'aligner sur ces objectifs.

Une politique d'exclusion sur le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels est appliquée à l'ensemble des fonds ouverts respectant l'article 8 ou l'article 9 du règlement SFDR. Cette approche est détaillée dans notre Politique d'Exclusion et notre Politique Charbon.

Concernant les fonds labellisés, Montpensier Finance effectue un suivi d'indicateurs climatiques et s'engage à battre l'indice de référence des fonds, sur l'intensité ou l'empreinte carbone des portefeuilles. D'autres métriques incluent le potentiel de réchauffement du fonds et la part de valeurs en portefeuille ayant fait valider leurs objectifs de décarbonation par l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Nous avons également développé des méthodologies de notation propriétaires ciblant le climat, intégrés à la gestion et la construction de portefeuille du fonds M Climate Solutions, notre fonds dédié à la transition climatique. La thématique-même du produit étant liée au climat, les notations propriétaires « Profil Carbone » et « ITE » (Implication dans la Transition Énergétique) soutiennent notre approche en faveur des objectifs de décarbonation.

Nous complétons notre engagement à travers l'accompagnement des entreprises en portefeuille vers les meilleures pratiques, notamment environnementales. Ainsi, nous identifions des axes de progrès et communiquons nos attentes auprès des entreprises ciblées, afin de promouvoir une meilleure prise en compte des enjeux de décarbonation, ou une meilleure communication à ce sujet. Notre approche est détaillée dans notre Politique d'Engagement et notre Rapport d'Engagement.

Enfin, Montpensier Finance est impliquée dans des initiatives de place et des groupes de travail sur le Climat, afin de s'inscrire dans une démarche active et contribuer pleinement à la réflexion collaborative autour du rôle des sociétés de gestion d'actifs dans l'atteinte des objectifs mondiaux de décarbonation. Ces engagements sont détaillés ci-dessous.

1.3. TCFD, Task Force on Climate-Related Financial Disclosures

Montpensier Finance soutient la TCFD, Task Force on Climate-Related Financial Disclosures.

La TCFD est un groupe de travail sur les informations financières liées au climat, mis en place par le Conseil de Stabilité Financière du G20 en 2015.

En juin 2017, la TCFD a identifié le changement climatique comme un risque systémique majeur pour l'investissement, dans la mesure où il peut modifier le profil de rendement des organisations exposées aux risques liés au climat.

Les risques et opportunités liés au climat sont généralement classés en deux catégories : les risques de transition et les risques physiques. Ces derniers peuvent être subdivisés en risques politiques, de marché, technologiques et de réputation (catégorie « transition ») et en risques aigus et chroniques (catégorie « physiques »).

Les risques liés au climat constituent une menace potentielle pour la résilience à long terme des portefeuilles d'investissement. La TCFD émet des recommandations afin de fournir aux investisseurs une transparence sur les risques et opportunités liés au climat de leurs portefeuilles.

A ce titre, Montpensier Finance publie pour ses principaux fonds, un rapport conforme à la TCFD, dans le cadre de l'article 29 de la loi énergie climat, qui remplace l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visant à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Ce rapport est conçu pour fournir aux investisseurs une transparence sur les risques et opportunités liés au climat de leurs portefeuilles, afin de les aider à comprendre leur exposition à ces risques et opportunités, conformément aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD).

1.4. Initiative Science Based Target (SBTi)

Montpensier Finance soutient l'initiative **Science Based Target (SBTi)**. Cette initiative encourage les entreprises à s'engager et à définir une trajectoire concrète quant à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), fondée sur la science.

Cette trajectoire s'appuie sur des objectifs considérés comme « scientifiques », s'ils sont en ligne avec ce que la science du climat la plus récente, juge nécessaire pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, à savoir dans un premier temps, limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Le SBTi évalue et approuve de manière indépendante les objectifs des entreprises conformément aux critères stricts qu'il a définis, qui tiennent compte des spécificités de chaque secteur. La méthodologie définie par le Science-Based Target est disponible sur le site du SBTi.

Nous sommes convaincus que les entreprises ont un rôle crucial à jouer dans la transition climatique et nous les encourageons fortement à soumettre leurs objectifs de réductions des émissions de GES au SBTi.

En outre, nous mesurons dans les rapports d'impact de nos fonds, la part des entreprises qui prennent des mesures de transition vers le "zéro carbone" en se fixant des objectifs de réduction des émissions de GES en ligne avec l'initiative « Science-Based Targets ».

1.5. L'accord de Paris

Montpensier Finance soutient également l'Accord de Paris, adopté en décembre 2015 dans le cadre de la COP21, conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les pays signataires de la Convention Cadre des Nations unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). L'Accord de Paris a défini comme objectif dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique de maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2°C d'ici à 2100, par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5°C.

Les axes essentiels nécessaires pour lutter contre le changement climatique, adoptés lors de cet l'Accord, sont les suivants :

- ✓ Objectif à long terme en matière de température (art. 2) - contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C ;
- ✓ Plafonnement mondial des émissions et "neutralité climatique" (art. 4) - En vue d'atteindre l'objectif de température, parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, en tenant compte du niveau de développement des différents

pays signataires, sur la base de l'équité, et dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté ;

- ✓ Atténuation (art. 4) - Engagement des pays signataires à préparer, communiquer et maintenir une contribution déterminée au niveau national (NDC) et à prendre des mesures nationales pour y parvenir ;
- ✓ Puits et réservoirs (art.5) - Encouragement des États à prendre des mesures pour conserver et, le cas échéant, renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, notamment les forêts ;
- ✓ Coopération volontaire/Démarches fondées et non fondées sur le marché (art. 6) - Possibilité d'une coopération volontaire entre les États pour permettre une plus grande ambition afin de contribuer à l'atténuation des émissions de GES et soutenir le développement durable ;
- ✓ Adaptation (art. 7) - Objectif mondial en matière d'adaptation - renforcer la capacité d'adaptation, renforcer la résilience et de réduire les vulnérabilités au changement climatique dans le contexte de la limitation de l'élévation de la température moyenne de la planète, notamment par le soutien et la coopération internationale, et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation ;
- ✓ Pertes et préjudices (art. 8) - Prévenir, limiter au maximum, et remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes du changement climatique, dont les phénomènes météorologiques extrêmes et les phénomènes à évolution lente ;
- ✓ Appui au financement, à la technologie et au renforcement des capacités (art. 9, 10 et 11) - Obligation des pays développés d'appuyer les efforts des pays en développement afin de construire un avenir propre et résilient aux changements climatiques ;
- ✓ L'éducation changement climatique, la formation, la sensibilisation du public, sa participation et l'accès à l'information (art. 12) doivent également être renforcés dans le cadre de l'Accord ;
- ✓ Transparence (art. 13), mise en oeuvre et respect des dispositions (art. 15) - Cadre de transparence et de comptabilité solide pour définir clairement l'action et le soutien des États, en tenant compte de leurs aptitudes différentes ;
- ✓ Bilan mondial (art. 14) - Un "bilan mondial", aura lieu en 2023 et tous les cinq ans par la suite, afin d'évaluer les progrès réalisés collectivement vers la réalisation de l'objectif de l'Accord.

1.6. Climate Action 100+

Lancée en 2017 lors du One Planet Summit et considérée comme l'une des initiatives les plus pertinentes pour répondre aux questions du changement climatique, Climate Action 100+ se donne pour mission, à échéance quinquennale, d'inciter les principaux émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à mettre en pratique leur transition vers une énergie plus propre et respecter ainsi les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

A l'échelle mondiale, 166 entreprises sont responsables de plus de 80% des émissions industrielles de gaz à effet de serre.

Concrètement, les +700 investisseurs membres de l'initiative, qui représentent un total d'actifs de plus de 68 000 milliards de dollars, se sont alliés pour demander à ces 166 entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat.

Montpensier Finance a rejoint l'initiative Climate Action 100+ en décembre 2021.

➤ **Initiatives en faveur de la biodiversité**

1.7. TNFD, Taskforce on Nature-Related Disclosures

Montpensier Finance soutient également la TNFD, Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures. La TNFD est un groupe de travail international sur la communication des données et la transparence des risques financiers liés à la nature et à la biodiversité.

Depuis 2021, le groupe travaille à l'élaboration d'un cadre commun permettant aux institutions financières et aux entreprises d'évaluer, de suivre et de publier les risques financiers liés au déclin de la biodiversité. La TNFD collabore avec le TCFD, l'initiative similaire dédiée au climat, pour s'inspirer de son processus et sa gouvernance.

Montpensier Finance a rejoint la TNFD en octobre 2022.

1.8. Initiative Finance for Biodiversity Pledge

L'initiative Finance for Biodiversity Pledge est une initiative lancée dans le cadre de la COP15 en 2022, qui fait appel à la mobilisation des activités financières au service de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Montpensier Finance a rejoint l'initiative Finance for Biodiversity Pledge en novembre 2022.

En juillet 2023, Montpensier Finance a signé et soutenu publiquement la « Global Financial Institutions Statement to Governments of Deep Seabed Mining », coordonnée par la Finance for Biodiversity Fondation, que nous avons rejointe en novembre 2022. Nous avons pris part à cette initiative aux côtés de 36 institutions financières, représentant plus de 3,3 trillions d'euros d'actifs combinés.

L'initiative collaborative appelle les gouvernements à protéger les océans et à ne pas procéder à l'exploitation minière en eaux profondes tant que les risques environnementaux, sociaux et économiques n'ont pas été pleinement pris en compte et que des alternatives aux minerais en eaux profondes n'ont pas été explorées.

Notre participation à cette initiative de collaboration s'inscrit dans le cadre de notre engagement plus large à promouvoir des pratiques environnementales ayant un impact sur l'environnement et à sensibiliser aux défis auxquels nous sommes actuellement confrontés.

2. Intégration ESG dans les méthodes de gestion

L'évaluation ESG est une composante à part entière des méthodes de gestion mises en œuvre par Montpensier Finance.

Montpensier Finance a défini 3 niveaux d'application des éléments de sa politique ESG, en fonction des périmètres suivants :

- ✓ Des éléments qui s'appliquent à l'ensemble des OPC gérés ;
- ✓ Des éléments qui s'appliquent aux OPC labellisés ;
- ✓ Des éléments spécifiques qui s'appliquent à certains OPC en fonction de leur politique de gestion et le cas échéant du label qu'ils ont obtenu.

2.1. Politique d'Exclusion et Politique Charbon

Montpensier Finance a développé une méthodologie propriétaire d'analyse ISR.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa démarche ESG, Montpensier Finance a mis en place une politique d'exclusion qui s'établit sur plusieurs niveaux, en fonction du périmètre d'application des exclusions, pour différentes philosophies de gestion :

- ✓ Des exclusions générales qui s'appliquent à l'ensemble des OPC gérés ;
- ✓ Des exclusions qui s'appliquent aux OPC labellisés ;
- ✓ Des exclusions spécifiques qui s'appliquent à certains OPC en fonction de leur politique de gestion et le cas échéant du label qu'ils sont obtenus.

➤ Exclusions réglementaires et normatives

Dans le cadre de la Convention d'Oslo et du Traité d'Ottawa, il est interdit aux OPC d'investir dans des valeurs identifiées comme étant impliquées dans la production des armes mentionnées dans les conventions suivantes :

- ✓ **Le traité d'interdiction des mines anti-personnel** (Traité d'Ottawa), et ;
- ✓ **La convention sur les armes à sous-munitions** (Convention d'Oslo).

Montpensier Finance a également établi une liste « Restrictions et sanctions » qui regroupe les listes prises en considération pour déterminer les risques élevés en termes de blanchiment des capitaux ou de financement du terrorisme (risque pays, sanctions nationales et internationales).

➤ Exclusions des activités controversées

Certaines activités controversées, pour des raisons morales ou éthiques, sont également exclues de l'univers d'investissement des fonds labellisés. L'exposition à ces activités est le plus souvent mesurée en pourcentage du chiffre d'affaires annuel. Il comprend généralement la production ou la vente de produits ou services en lien avec les activités retenues.

Parmi ces activités controversées, certaines appartiennent également aux exclusions normatives :

- ✓ **Les armes non conventionnelles** (armes chimiques et biologiques, armes à uranium appauvri) ;

En outre, Montpensier Finance exclut de l'univers d'investissement des fonds labellisés les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme (UNGPBHR).

Montpensier Finance a également mis en place des limites spécifiques à certains fonds, notamment aux fonds :

- ✓ **Best Business Models SRI**, qui détient le **label ISR**, soutenu par le Ministère des Finances, et le label belge **Towards Sustainability**, développé à l'initiative de Febelfin ;
- ✓ **Great European Models SRI, Quadrator SRI, Aesculape SRI, M Sport Solutions SRI, Improving European Models SRI, M Convertibles SRI et M Global Convertibles SRI, M Cloud Leaders SRI et M Climate Solutions** qui détiennent le **label ISR** ;
- ✓ **M Climate Solutions**, qui détient le **label Greenfin**, créé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, et le label belge **Towards Sustainability**.

La politique d'exclusion mise en place par Montpensier Finance est disponible sur notre site internet.

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_exclusions.pdf

➤ **Stratégie Charbon**

Montpensier Finance porte une attention particulière à l'Environnement. Nous nous attachons à l'impact environnemental des entreprises, à leur capacité à proposer des solutions aux questions de préservation et de durabilité de leur environnement, et à se protéger des risques qui y sont liés.

Les questions d'émissions de carbone, de pollution, de traitement des déchets, ou d'exploitation durable des ressources, sont des enjeux primordiaux pour les entreprises. Au cœur de nos considérations environnementales, dans la lignée de l'engagement collectif pris par les professions financières le 2 juillet 2019 au Ministère de l'Economie et des Finances, Montpensier Finance a adopté une « stratégie charbon ». Cette stratégie vise à réduire l'exposition des investissements au charbon pour contribuer à l'objectif fixé par la stratégie nationale de neutralité carbone : arrêter de financer le secteur du charbon.

La politique charbon mise en place par Montpensier Finance est disponible sur notre site internet.

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_charbon.pdf

2.2. **Des méthodologies propriétaires pour les fonds labellisés**

Montpensier Finance a développé une méthodologie propriétaire d'analyse ISR qui s'appuie sur une double approche :

- ✓ Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « **MGF - Montpensier Governance Flag** », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises ;
- ✓ Une analyse de l'impact des entreprises sur l'environnement et la société via la méthode propriétaire Best in Universe « **MIA - Montpensier Impact Assessment** », qui s'appuie sur les **17 ODD de l'ONU**, regroupés selon leur appartenance à la **transition écologique** ou à la **transition solidaire**.

Notre méthode propriétaire d'analyse ISR, reconnue pour le fonds **Best Business Models SRI**, est désormais au cœur du processus d'investissement de nos principaux fonds actions labellisés ISR.

Montpensier Finance a également développé une variante Best in Class de la méthode Montpensier Impact Assessment (MIA), notamment pour les fonds investis en **obligations convertibles**, et pour le fonds **Improving European Model SRI**, qui met en œuvre l'approche suivante :

- ✓ Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire via la méthode propriétaire « **MIC - Montpensier Industry Contributor** », qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU selon une approche Best in Class. Cette analyse permet de déterminer le positionnement des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux, en tenant compte de leur secteur d'activité et des progrès des entreprises. Une trajectoire d'amélioration concrète et mesurable des valeurs est également un axe d'analyse, et sont privilégiées les mesures telles que l'adhésion à des certifications indépendantes reconnues, qui permettent de suivre les mesures mises en place pour adresser certains risques.

Pour **M Climate Solutions**, Montpensier finance a développé une méthode spécifique fondée sur une convergence entre une approche par les fondamentaux des entreprises et la cohérence avec les thématiques climatiques identifiées, dans le respect le plus strict des exigences du label Greenfin :

- ✓ **Vecteurs de Transition et éligibilité des valeurs**
Montpensier Finance a développé deux notations propriétaires : une note thématique absolue, la **note ITE** (note d'Implication dans la Transition Énergétique) ; et une **note de Profil Carbone** qui prend en compte une double composante historique et de management et typologie carbone.
Les **notations propriétaires ITE et Profil Carbone**, développées par Montpensier Finance, associées à une analyse qualitative de l'activité des sociétés, permettent aux équipes de qualifier les sociétés au regard de leur implication dans la transition énergétique et écologique, et de catégoriser leur activité au sein des **trois vecteurs de transition** définis par Montpensier Finance et, en conséquence, l'éligibilité des valeurs aux huit catégories d'activités entrant dans le champ des « éco-activités ».
- ✓ **« Intensité » de la « Part Verte »**
En fonction de « l'intensité » de la « Part Verte » dans le chiffre d'affaires, les valeurs sont classées en Type I, Type II, et Type III.
Des seuils d'allocation du portefeuille entre les différentes typologies de valeurs sont définis. Le pourcentage du chiffre d'affaires des émetteurs réalisé dans des « éco-activités » détermine « l'intensité » de la « Part Verte » dans le chiffre d'affaires des émetteurs.

Les équipes d'analyse ISR, les gérants et la Direction des Opérations s'appuient sur la recherche MSCI ESG Research afin de mettre en œuvre la démarche ESG de Montpensier Finance.

2.3. Prise en compte des risques climatiques et liés à la biodiversité

Montpensier Finance soutient plusieurs initiatives en faveur du Climat, dont l'Accord de Paris qui a été adopté en décembre 2015 dans le cadre de la COP21.

Au même titre que la lutte contre le dérèglement climatique, nous sommes conscients que la biodiversité constitue elle aussi un des principaux enjeux de demain.
La dégradation de celle-ci, caractérisée par son ampleur et son rythme soutenu, remet en cause la survie des espèces vivantes et, à terme, la nôtre.

C'est la raison pour laquelle nous prenons en compte la biodiversité lors de notre analyse extra-financière qualitative des sociétés, à l'aide de nos méthodes propriétaires (Montpensier Impact Assessment – MIA et Montpensier Industry Contributor - MIC).

Pour compléter cette approche, nous nous appuyons également sur notre engagement actionnarial afin d'améliorer les pratiques des entreprises qui nous semblent les plus exposées.

2.4. Prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI, Principal Adverse Impacts) dans les process de gestion

Nous prenons en compte les 14 indicateurs des Principales Incidences Négatives dans notre politique d'exclusions sectorielles et normatives pour tous les fonds gérés en titres en direct. Ces PAI sont aussi pris en compte lors de l'analyse qualitative conduite afin de déterminer les investissements qui sont jugés durables par la Société de Gestion, lors de notre analyse des pratiques de bonne gouvernance (à travers notre méthode Montpensier Governance Flag – MGF), ainsi que notre analyse propriétaire qualitative de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire (Montpensier Impact Assessment - MIA et Montpensier Industry Contributor - MIC), et/ou dans notre analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

La pertinence et la couverture de ces indicateurs dans l'analyse varient en fonction du secteur, de l'industrie et de la région dans lesquels opère chaque entreprise.

Ci-dessous une liste non-exhaustive des principales incidences négatives qui peuvent être prises en compte dans notre analyse extra-financière :

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES 2. Empreinte carbone 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Eau	8. Rejets dans l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé 13. Mixité au sein des organes de gouvernance 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)
----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.5. « Sustainable investments », au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil (SFDR)

2.5.1. Méthodologie d'identification des investissements durables

Notre méthodologie d'identification des investissements durables repose sur une approche qualitative des éléments suivants :

- L'évaluation de la **contribution à un objectif de durabilité** à travers :

L'évaluation de la contribution à un objectif de durabilité est fondée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, que nous apprécions par :

- L'analyse des valeurs avec notre méthodologie propriétaire « Montpensier Impact Assessment (MIA) » qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et permet d'identifier et d'analyser l'impact des entreprises sur l'environnement et la société.

Nous mesurons un impact positif ou négatif pour chaque type de transition, puis un score d'impact total est obtenu en utilisant l'impact agrégé par type de transition. Le score d'impact global est l'impact MIA.

Nous considérons que les entreprises dont l'impact MIA est positif ou neutre contribuent positivement à un objectif de durabilité.

- Et/ou par l'analyse des éco-activités qui détermine la contribution à un ou plusieurs objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Ainsi, nous évaluons la Part Verte des sociétés - c'est-à-dire le pourcentage des revenus générés par des activités qui contribuent positivement à la transition climatique (ie, 8 "éco-activités" définies par le label Greenfin). Ces 8 éco-activités sont classées en 3 grands vecteurs de transition : 1/ Energie Responsable, 2/ Préservation du capital terrestre et 3/ Transport Efficient.

Nous considérons que les entreprises identifiées comme de Type I ou II, au regard de la définition du label Greenfin, contribuent positivement à un objectif de durabilité.

- **L'évaluation du critère « ne pas nuire de manière significative » (DNSH)**, qui s'appuie sur :

- Étape 1 d'analyse ISR : l'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées : la fabrication d'armes, l'extraction du charbon, le tabac, les divertissements pour adultes, les jeux de hasard, les OGM et l'huile de palme ;
- Étape 2 c'est-à-dire l'exclusion des entreprises notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » par MSCI ESG Research ;
- La prise en compte des PAIs de manière qualitative dans les analyses ISR des valeurs.

En complément, sont également évaluées comme ne respectant pas le critère DNSH, les valeurs dont l'impact écologique ou solidaire MIA, ou l'impact sur les piliers E et S est négatif.

- **Le respect des principes de bonne gouvernance**, qui repose sur notre méthode propriétaire « Montpensier Governance Flag (MGF) » dont l'objectif est d'évaluer l'alignement d'intérêts

entre les dirigeants, les actionnaires et plus généralement l'ensemble des parties prenantes. Elle s'appuie sur une liste de sous-critères qui nous permet de déterminer 3 statuts MGF : « Pass », « Watchlist » ou « Fail ».

Nous considérons que les entreprises identifiées « Fail » ont une contribution négative car elles ne respectent pas les principes de bonne gouvernance ; nous les excluons.

→ Une valeur est considérée comme un « investissement durable » si elle respecte les trois conditions précédentes.

Ainsi, si une valeur a au moins une contribution positive, elle est considérée comme un « investissement durable » à condition qu'elle respecte les principes de bonne gouvernance et DNSH.

Le calcul de l'exposition à l'investissement durable d'un portefeuille considère l'entreprise en portefeuille comme étant durable dans sa totalité dès lors qu'elle a été évaluée comme Sustainable.

2.5.2. Répartition des investissements durables entre investissements ayant un objectif environnemental et investissements ayant un objectif social

Nous avons classifié les ODD en fonction de leur contribution Ecologique ou Sociale.

Transition écologique	
Environnement	Ressources
 ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	 ODD 6 - Eau propre et assainissement
 ODD 14 - Vie aquatique	 ODD 7 - Énergie propre et d'un coût abordable
 ODD 15 - Vie terrestre	 ODD 12 - Consommation et production durables
Transition solidaire	
Inclusion	
 ODD 4 - Éducation de qualité	 ODD 9 - Industrie, innovation et infrastructure
 ODD 5 - Égalité entre les sexes	 ODD 10 - Inégalités réduites
 ODD 8 - Travail décent et croissance économique	 ODD 11 - Villes et communautés durables
Besoins essentiels	
 ODD 1 - Pas de pauvreté	 ODD 3 - Bonne santé et bien-être
 ODD 2 - Faim « zéro »	 ODD 16 - Paix, justice et institutions efficaces

A noter qu'une entreprise peut être impliquée dans plusieurs ODD. Il s'agit d'une attribution qualitative effectuée au cours de notre analyse, à l'issue de laquelle nous choisissons un ODD principal pour chaque entreprise. Cet ODD principal pilote la classification Environnementale ou Sociale de l'entreprise.

Cet ODD principal nous permet de déterminer la répartition du portefeuille en investissements durables ayant un objectif environnemental et investissements durables ayant un objectif social.

2.6. Des indicateurs calculés pour l'ensemble des fonds gérés en valeurs en direct

Trois composantes d'analyse ESG MSCI sont intégrées dans les outils :



MSCI ESG RATINGS

Analyse qualitative et notations ESG basées sur une approche "Best-in-class" des instruments



MSCI ESG CONTROVERSIES

Analyse de controverses, selon 3 grands axes :
- Environnement
- Social
- Gouvernance



BUSINESS INVOLVEMENT SCREENING

Screening négatif pour les activités controversées

Dans ce cadre, Montpensier Finance a mis en place différents indicateurs, avec comme objectif la recherche d'un équilibre global au sein des fonds.

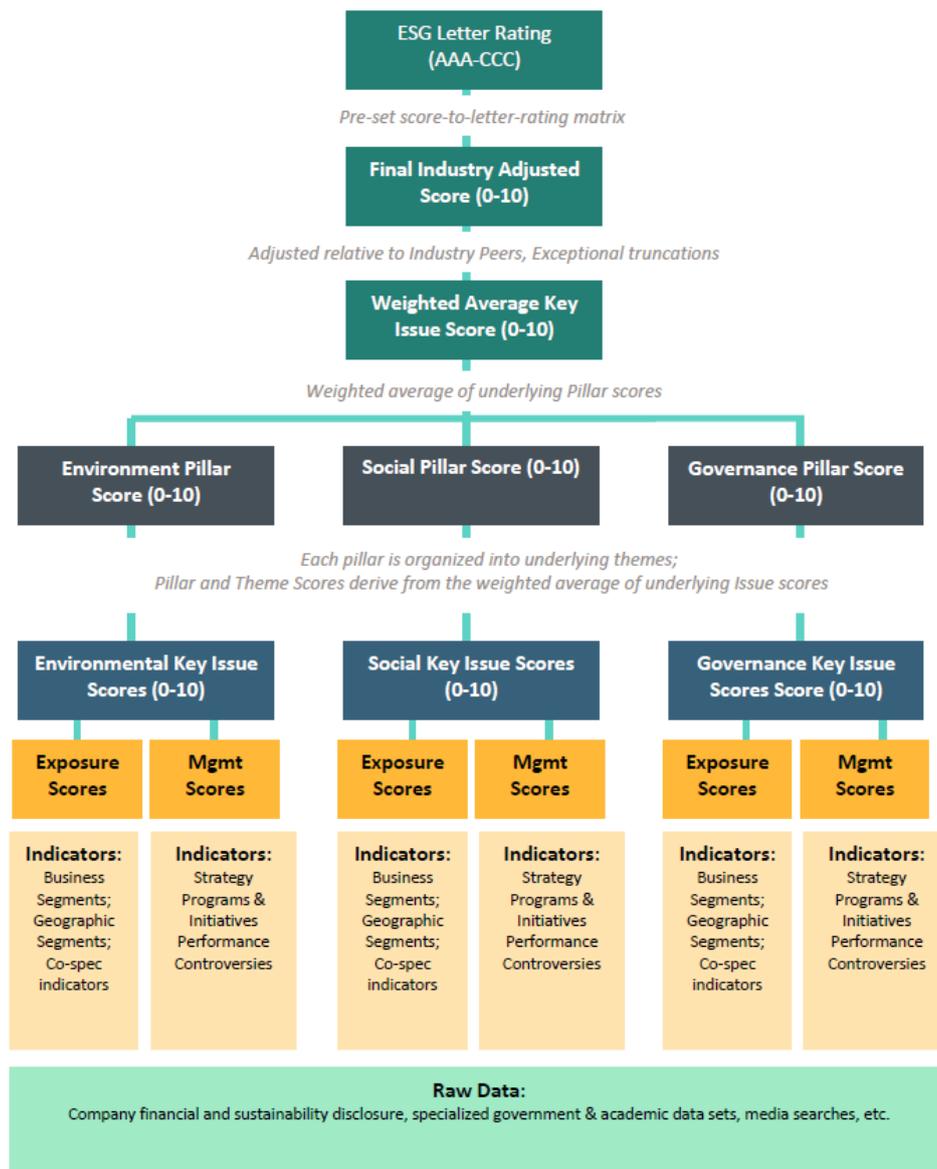
Montpensier Finance calcule les notes de ses portefeuilles, de façon hebdomadaire sur la base des éléments disponibles via MSCI ESG Research, le cas échéant amendés compte tenu des analyses ad hoc menées par l'équipe d'analyse ESG.

Pour tous les OPC investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire

➤ Notation MSCI ESG Ratings

Les valeurs sont analysées par MSCI selon les trois grands axes : Environnement, Social et Gouvernance, avec une approche best in class consistant à noter les entreprises d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur et de leur environnement socio-géographique.

Les impacts sont analysés en termes de contribution et d'horizon de temps.



L'échelle de notation qui en résulte se situe dans un range allant de CCC à AAA (une note élevée traduit un meilleur score) :

Letter Rating	Final Industry-Adjusted Company Score
AAA	8.6* - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

*Appearance of overlap in the score ranges is due to rounding error. The 0 to 10 scale is divided into 7 equal parts, each corresponding to a letter rating.

➤ Seuils d’alerte ESG Ratings

Des seuils d’alerte ESG Ratings sont appliqués par Montpensier à chaque portefeuille. Trois types de seuils d’alerte sont mis en place :

- ✓ Note moyenne de chaque portefeuille ;
- ✓ Pourcentage cumulé de l’actif noté ayant une note <= B
- ✓ Pourcentage cumulé de l’actif noté ayant une note <= BB ie, BB, B et CCC

En cas de dépassement de seuil d’alerte, ou de valeur non notée, les éléments suivants peuvent être étudiés :

- Composante à l’origine de la mauvaise notation ;
- Étude de recherche MSCI publiée sur la ou les valeurs provoquant le franchissement de seuil ;
- Analyse sectorielle fournie par MSCI ;
- Informations publiées par la société ;
- Autres éléments publiés, peer group, ... pouvant venir compléter cette analyse.

Le cas échéant, l’analyse ad hoc peut conduire à implémenter une notation interne pour les valeurs non notées, ou à réévaluer la note d’une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié.

L’ensemble des valeurs (anciennes ou nouvelles) qui entraînent le franchissement d’un seuil peuvent faire l’objet de mesure allant jusqu’à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché.

En complément des seuils d’alerte ESG Ratings, au sein du pilier Environnement, une attention particulière est attachée par les gérants à la notation carbone des sociétés, et au bilan global du portefeuille.

➤ Suivi des controverses

L’échelle de notation ESG Controversies de MSCI se situe dans un range allant de « Red » à « Green ».

Ainsi, les sociétés sont classées selon la sévérité des controverses dont elles ont, le cas échéant, fait l’objet.

		Ongoing	Partially Concluded	Concluded
Very Severe	Direct	0	1	2
Very Severe	Indirect	1	2	3
Severe	Direct	1	2	3
Severe	Indirect	2	3	4
Moderate	Direct	4	5	6
Moderate	Indirect	5	6	7
Minor	Direct	6	7	8
Minor	Indirect	7	8	9

Les critères MSCI utilisés dans ce cadre sont les suivants :

ENVIRONMENT	SOCIAL			GOVERNANCE
	HUMAN RIGHTS AND COMMUNITY IMPACT	LABOR RIGHTS & SUPPLY CHAIN	CUSTOMERS	
Biodiversity & Land Use	Impact on Local Communities	Child Labor	Product Safety & Quality	Bribery & Fraud
Energy & Climate Change	Human Rights Concerns	Collective Bargaining & Unions	Anticompetitive Practices	Controversial Investments
Supply Chain Management	Civil Liberties	Discrimination & Workforce Diversity	Customer Relations	Governance Structures
Water Stress	Other	Labor Management Relations	Marketing & Advertising	Other
Toxic Emissions & Waste		Supply Chain Labor Standards	Privacy & Data Security	
Operational Waste (Non Hazardous)		Health & Safety	Other	
Other		Other		

Montpensier Finance a choisi de suivre en particulier certains motifs de controverses :

- ✓ Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le travail des enfants ;
- ✓ Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le non-respect des droits de l'homme ;
- ✓ Sociétés identifiées comme étant impliquées dans la dégradation des performances environnementales ;
- ✓ Sociétés identifiées comme étant impliquées dans des controverses liées à de la corruption

Un seuil d'alerte est mis en place par Montpensier Finance :

- ✓ Valeurs ayant une note ESG Ratings faisant l'objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées, et dont la note ESG Ratings est < BB ;
- ✓ Valeurs n'ayant pas de note ESG Ratings faisant l'objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées.

En complément, Montpensier Finance a établi pour tous ses fonds gérés, une veille interne sur les valeurs détenues en portefeuille, et effectue un suivi des controverses auxquelles sont exposées les entreprises en portefeuille.

L'identification des controverses est effectuée à l'aide de sources diverses dans l'objectif de permettre une bonne couverture de l'information :

- Un suivi hebdomadaire des nouvelles controverses grâce à l'outil « News » de Bloomberg ;
- Une veille quotidienne des actualités (brokers, recherches etc.) ;
- Un suivi des nouvelles controverses via la méthodologie ESG Controversies de MSCI : identification des sujets notamment en lien avec les objectifs ESG des fonds.

Montpensier Finance a aussi choisi de porter une attention particulière à certains motifs de controverses, et d'en faire ainsi des critères de sélectivité des valeurs de l'univers d'investissement :

- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le travail des enfants ;

- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le non-respect des droits de l'Homme ;
- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans la dégradation des performances environnementales ;
- Sociétés identifiées comme étant impliquées dans des controverses liées à de la corruption.

Un **suivi des controverses** est effectué en interne à partir des éléments fournis par ESG Controversies de MSCI, complété le cas échéant par des recherches internes. Une analyse est réalisée selon différents critères :

- Caractère structurel ou ponctuel de la controverse et implication de l'entreprise (directe ou indirecte) ;
- Mesures mises en place par la société pour adresser ou remédier à la controverse ;
- Répétition de controverses sur le même sujet ;
- Statut de la controverse (en cours, en cours de résolution ou conclue) ;
- Note de recherche MSCI publiée et profil ESG global de l'entreprise ;
- Autres éléments publiés pouvant venir compléter cette analyse.

Les éventuels conflits d'intérêts avec des émetteurs faisant l'objet de controverses, identifiées dans ce suivi, sont signalés au RCCI, qui décide, en application de la politique de gestion des conflits d'intérêts de la société de gestion, de la nécessité d'enregistrer la situation comme un conflit d'intérêt potentiel / avéré, si cette dernière n'est pas déjà identifiée, et de la mise en place des mesures d'encadrement nécessaires.

Ce suivi permet à Montpensier Finance de définir une catégorisation des controverses selon 3 niveaux, mise à jour au minimum mensuellement et sur une base ad-hoc.

- **Niveau 1** : Controverses jugées graves, structurelles et/ou répétées avec une implication directe de l'entreprise sans réponse ou amélioration de la part de cette dernière.
 - En cas d'aggravation du cas (nouvelle controverse sur le même sujet ou dégradation du profil ESG), l'analyse de l'équipe d'analyse ESG peut mener à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché, et dans le meilleur intérêt des porteurs.
- **Niveau 2** : Controverses jugées avérées avec une implication directe ou une implication indirecte importante sur les activités de l'entreprise et/ou sur son environnement. L'entreprise peut avoir bien répondu et/ou avoir mis en place des actions.
 - Cas spécifique du cumul de controverses qui peut augmenter le niveau de gravité de la controverse lors de notre analyse interne.
- **Niveau 3** : Controverses jugées ponctuelles et/ou isolées, avec une implication potentiellement indirecte de l'entreprise et ayant un faible impact sur ses activités et son environnement, n'influençant que très peu le profil ESG de l'entreprise.

Un suivi est mis en place par Montpensier Finance lorsque que les deux critères suivants sont réunis :

- Valeurs sujettes à une ou des controverses de niveau 1 ;
- Valeurs avec un profil ESG qui se dégrade.

En cas de dégradation forte du profil ESG de ces valeurs ou de nouvelles controverses trop sévères et risquées pour l'entreprise, l'équipe d'analyse ESG s'appuie sur une procédure d'escalade. Une mise à jour de l'analyse du profil ESG global de la valeur et de la controverse est effectuée. Les gérants sont tenus informés du sujet et de son évolution lors des comités de portefeuille. Un cas d'engagement peut aussi être initié pour débiter le dialogue avec l'entreprise concernée.

Cette analyse et l'accès à de nouvelles informations peuvent conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît justifié. De plus, le suivi de ces valeurs peut se traduire par un renforcement du dialogue et la formalisation des attentes sur les années à venir pour ainsi suivre la progression de l'entreprise face à cette controverse.

Une revue de la valeur en comité de portefeuille de chacun des fonds concernés, ou le cas échéant en comité ad-hoc sera aussi effectuée et un suivi régulier sera réalisé lors des comités ISR trimestriels. Les comptes-rendus des décisions actées sont formalisés dans le fichier Excel de suivi des risques ESG.

En cas d'échec de l'engagement, de dégradation importante lors de la mise sous surveillance ou de nouvelles controverses très sévères sur le même sujet, l'analyse ESG de la valeur peut être revue et dans certains cas peut mener à des changements dans la gestion du portefeuille. Les mesures prises peuvent aller jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, dans les 6 à 9 mois maximum suivants la décision, dans le meilleur intérêt des porteurs, en fonction de la matérialité de la controverse ainsi que des conditions de marché.

Ces mesures prises peuvent être revues si des actions positives sont constatées, par exemple :

- Réponse positive de l'entreprise avec mise en place de changements concrets dans l'objectif d'améliorer ses pratiques ;
- Amélioration des pratiques de l'entreprise et de son profil ESG global ;
 - Dédommagements et réparations pour les individus ou communautés concernés ; ;
- Risques diminués notamment grâce à la mise en place de nouvelles certifications ou mesures dédiées...

➤ **Monitoring de certaines activités**

Pour le monitoring de certaines activités, Montpensier Finance s'appuie sur MSCI Business Involvement Screening (BIS).

Le filtre BIS de MSCI est binaire. Les critères disponibles permettent de scanner l'univers BIS pour identifier les valeurs impliquées dans certaines activités (armement controversé, ...). Il permet d'exclure certaines activités interdites.

Ces exclusions interviennent en amont des exclusions spécifiques mises en place pour les fonds labellisés.

3. Politique d'Engagement Actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se compose d'une Politique de Vote et d'une Politique d'Engagement.

3.1. Politique de Vote

L'exercice du droit de vote est un élément important du dialogue avec les émetteurs. Il encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Montpensier Finance considère l'exercice du droit de vote comme faisant intégralement partie de sa gestion et comme devant être exercé dans le meilleur intérêt des porteurs.

La politique de droits de vote de Montpensier Finance vise à promouvoir la valorisation à long terme des investissements des OPC. Elle encourage la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Pour exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC, les gérants s'appuient sur les principes énoncés dans les recommandations sur le gouvernement d'entreprise publiées par ISS Governance, dans sa politique Sustainability.

Le périmètre ISS couvre l'ensemble des sociétés figurant dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance.

Conformément à la déontologie, les gérants exercent leurs fonctions en toute indépendance, notamment vis-à-vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les gérants sont tout particulièrement sensibles aux résolutions qui seraient susceptibles de porter atteinte aux intérêts des actionnaires.

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_vote.pdf

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Finance, parmi lesquels :

- <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/best-business-models-sri>
- <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/m-climate-solutions>
- <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/great-european-models-sri>
- <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/quadator-sri>
- <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/improving-european-models-sri>
- <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/m-sport-solutions-sri>
- <https://www.montpensier.com/fr-FR/fonds/aesculape-sri>

3.2. Politique d'Engagement

Montpensier Finance souhaite renforcer la portée de son action en matière d'engagement auprès des sociétés dans lesquelles les fonds investissent. Dans cette optique, Montpensier Finance s'engage directement auprès des sociétés, ou participe aux actions collectives d'engagement mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG. Depuis 2024, notamment afin de renforcer sa

participation à des actions collectives d'engagement, Montpensier Finance a adhéré au FIR – Forum pour l'Investissement Responsable, depuis 2024.

L'univers des sociétés sur lesquelles les gérants sont invités à concentrer leur démarche d'engagement est constitué des sociétés qui ont une notation ESG jugée insuffisante, ou susceptibles d'être exposées à des controverses ESG, afin de les encourager à améliorer leurs pratiques sur les questions environnementales, sociales, et de gouvernance d'entreprise, qui sont des facteurs de performances durables.

Les gérants, assistés par les analystes ISR mènent un dialogue positif et constructif de moyen - long terme avec les sociétés en portefeuille.

Ce dialogue peut prendre plusieurs formes :

- Contacts avec la société
- Envoi des intentions de vote des gérants à la Société, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

En complément des initiatives d'engagement que nous conduisons en direct, habituellement auprès de Petites et Moyennes Valeurs, nous participons aux actions collectives d'engagement en « pool », mises en œuvre par ISS dans le cadre de son programme ISS ESG, pour les Grandes Valeurs.

Cet engagement a comme objectif :

- D'encourager les sociétés à mettre en œuvre une meilleure démarche ESG ;
- D'encourager les sociétés à mieux communiquer sur leurs pratiques ESG.

La politique d'engagement complète peut être consultée sur le site internet de Montpensier Finance :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_engagement.pdf

Le dernier rapport sur l'engagement est disponible sur notre site internet :

- https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf

4. Contrôles et Gouvernance

4.1. Contrôles

Des contrôles sont implémentés aux différentes étapes du traitement des ordres et du suivi des portefeuilles :

➤ Quotidien

- ✓ Contrôles pre-trade via le moteur de contraintes Alto Investment Compliance intégré au PMS (« Alto ») et à l'EMS (« Order Booking »), bloquant en amont tout ordre qui entraînerait un dépassement de limite, notamment tout ordre d'achat qui porterait sur une valeur exclue de l'univers d'investissement, et déclenchant une procédure de validation/rejet ad-hoc ;
- ✓ Contrôles post-trade grâce à l'outil Alto Investment Compliance, et qui récapitule les éventuels breach, pré- et post-trades, qui sont analysés quotidiennement par la Direction des Opérations.

➤ Hebdomadaire

Pour tous les OPC investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire (notations ESG des portefeuilles, exclusion des armes controversés, flag controverses, intensité carbone, ...).

Ce suivi est transmis aux gérants, aux analystes ISR, au responsable de la fonction contrôle des risques et au Contrôle Interne.

➤ Mensuel :

Le Comité des Risques revoit mensuellement l'ensemble des tableaux de suivi des notations ESG des fonds investis en valeurs en direct.

➤ Trimestriel :

Le Contrôle Interne effectue chaque trimestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs au suivi des notations ESG (états hebdomadaires, suivi des controverses...) et des ratios.

➤ Semestriel :

Le Contrôle interne effectue chaque semestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs à la conformité des fonds labellisés avec les exigences des labels.

➤ Périodique :

Dans le cadre du plan de contrôles périodiques, le Contrôle interne effectue notamment des contrôles relatifs au dispositif mis en œuvre en termes de finance durable, et à la conformité des fonds labellisés avec le référentiel du label qu'ils détiennent.

En outre, les fonds labellisés font en outre l'objet d'un audit annuel par l'organisme certificateur, tel que prévu par la réglementation.

4.2. Gouvernance

Les analystes ISR mènent indépendamment l'analyse ESG, en suivant nos méthodes propriétaires d'analyse ISR.

Les gérants et analystes (dont les analystes ISR) sont impliqués dans de l'analyse ESG. Durant la construction de l'« investment case », ils identifient et discutent des risques et opportunités ESG impactant les sociétés étudiées.

Pour les aspects quantitatifs, les gérants et analystes ISR s'appuient sur la Direction des Opérations et des Méthodes.

Les équipes d'analyse ISR, les gérants et la Direction des Opérations s'appuient sur la recherche MSCI ESG Research afin de mettre en œuvre la démarche ESG de Montpensier Finance.

Les équipes d'analyse ESG peuvent déroger à ces chiffres externes dans certains cas, dans l'objectif de s'assurer de la fiabilité de la donnée.

En cas d'informations absentes, obsolètes ou erronées de la part de fournisseurs de données, celles-ci peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour, par l'équipe d'analyse ESG, à partir d'autres sources. Les chiffres publiés par l'entreprise elle-même priment pour l'analyse de la valeur concernée. Lorsque des indicateurs ESG spécifiques ne sont pas disponibles auprès de fournisseurs de données externes ou dans les publications de l'entreprise, les analystes ISR peuvent également compléter leur analyse par un cas d'engagement auprès de l'entreprise afin d'entamer un dialogue visant à promouvoir la communication et la transparence.

Si les analystes ISR ou les gérants décèlent un conflit d'intérêt potentiel, ils doivent consulter le RCCI de façon à garantir la primauté des intérêts des porteurs de parts des OPC.

D'une façon générale, les analystes ISR ou les gérants pourront prendre l'avis du RCCI.

En outre, Montpensier Finance a mis en place un Comité ISR, composé du membre de la Direction générale en charge de la supervision de l'ISR, de l'équipe ISR, de la Direction des opérations et du Contrôle interne. Il se réunit chaque trimestre, et aussi souvent que nécessaire en cas de besoin.

Le Comité ISR examine les documents liés à la prise en compte des dispositions liées à la finance durable dans la gestion des portefeuilles (fichiers de notations ESG, de sélectivité ISR, de scoring éco-activités, mapping des risques ESG des titres détenus en portefeuilles, suivi de la mise à jour de l'analyse ISR/climat, ...).

Il est également, de manière plus générale, un lieu d'échanges sur les évolutions en termes de finance durable à apporter aux politiques, procédures et produits eu égard aux évolutions du contexte réglementaire, de la doctrine ou des référentiels des labels.